

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
PROGRAMME 853
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

PRÊTS À L'AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT EN VUE
DE FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DANS DES ÉTATS
ÉTRANGERS



PROGRAMME 853
**Prêts à l'Agence française de développement en vue de
favoriser le développement économique et social dans
des États étrangers**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | Présentation stratégique

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement.

Ce programme comporte une action unique par laquelle l'État octroie des prêts à l'AFD à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales ou à des États étrangers. Sauf pour la ressource dédiée aux prêts multilatéraux, la nature subordonnée de la RCS lui confère le statut d'instrument de fonds propres (Tier2 dit « T2 »), consolidant ainsi la structure financière de l'AFD.

L'entrée en application du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25 % des fonds propres) auquel l'Agence est soumise.

Comme en 2021 et 2022, une opération de renforcement des fonds propres de l'AFD, portée par le projet de loi de finances pour 2023, visera à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire. A partir du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » préalablement abondé par le programme 365 de la mission « Aide publique au développement », l'État réalisera un renforcement des fonds propres de l'AFD par voie de dotation en capital à hauteur de 150 M€. Parallèlement à ce versement, l'AFD procédera, sur le programme 853, à un remboursement partiel anticipé à due concurrence des versements de RCS intervenus en 2023, soit 150 M€ sur les 171,5 M€ de recettes du programme 853 en 2023. Ainsi, l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État. Les modalités de cette opération sont les mêmes que celles mises en œuvre en lois de finances pour 2021 et 2022.

Le programme 853 ne présente plus de nouvelles AE depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht, à l'exception des opérations de soutien exceptionnel à l'Ukraine et à la Moldavie en 2022 réalisées sur crédits évaluatifs du programme.

D'autres programmes du compte de concours financiers (programmes 851 et 852), ainsi que deux autres programmes du ministère de l'économie, des finances et de la relance, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et, le cas échéant, le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État ».

Dans la mesure où les crédits du présent programme complètent les crédits de bonification versés via le programme 110 pour le financement de l'activité de prêts bonifiés de l'AFD, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs aux programmes 110 et 853. Ils sont intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Présentation stratégique | Programme n° 853

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Action / Sous-action | LFI 2022 PLF 2023 | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | FdC et AdP attendus |
|---|----------------------|---|------------------------|
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | 0 0 | 0 0 |
| Totaux | | 0 0 | 0 0 |

CRÉDITS DE PAIEMENTS

| Action / Sous-action | LFI 2022 PLF 2023 | Titre 7 Dépenses d'opérations financières | FdC et AdP attendus |
|---|----------------------|---|------------------------|
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | | 190 000 000 150 000 000 | 0 0 |
| Totaux | | 190 000 000 150 000 000 | 0 0 |

**Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le
développement économique et social dans des États étrangers**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 853

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

| Titre | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|----------------------------|---------------------|--|---------------------|
| | Ouvertures | FdC et AdP attendus | Ouvertures | FdC et AdP attendus |
| <small>LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025</small> | | | | |
| 7 - Dépenses d'opérations financières | | | 190 000 000 150 000 000 110 000 000 100 000 000 | |
| Totaux | | | 190 000 000 150 000 000 110 000 000 100 000 000 | |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

| Titre / Catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Ouvertures | FdC et AdP attendus | Ouvertures | FdC et AdP attendus |
| <small>LFI 2022 PLF 2023</small> | | | | |
| 7 – Dépenses d'opérations financières | | | 190 000 000 150 000 000 | |
| 71 – Prêts et avances | | | 190 000 000 150 000 000 | |
| Totaux | | | 190 000 000 150 000 000 | |

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|-------------------------------------|---------------|----------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers | 0 | 0 | 0 | 0 | 150 000 000 | 150 000 000 |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 | 150 000 000 | 150 000 000 |

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 | AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP | CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 |
| 1 994 965 822 | 0 | 315 000 000 | 505 000 000 | 1 804 965 822 |

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP au-delà de 2025 |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 | CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP | Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023 | Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023 | Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023 |
| 1 804 965 822 | 150 000 000 0 | 110 000 000 | 100 000 000 | 1 444 965 822 |
| AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP | CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP | Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 | Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 | Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 |
| 0 0 | 0 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux | 150 000 000 | 110 000 000 | 100 000 000 | 1 444 965 822 |

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

| | | | |
|---|--|--|---|
| CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023 | CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023 | CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023 | CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023 |
| 0,00 % | 0,00 % | 0,00 % | 0,00 % |

À la suite du reclassement par l'INSEE des dépenses de RCS en dépense publique maastrichtienne, effectué dans le cadre de son examen du compte provisoire 2017, il a été décidé de ne pas apporter d'autorisations d'engagement supplémentaires à l'exception des opérations de soutien exceptionnel à l'Ukraine et à la Moldavie en 2022 réalisées sur crédits évaluatifs du programme. Les crédits de paiement viennent couvrir des autorisations d'engagement des années antérieures.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|-------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Crédits de paiement | 0 | 150 000 000 | 150 000 000 | 0 |

Cette action unique du compte correspond à la mise à disposition de l'AFD par l'État d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), qui prend généralement la forme de prêts d'une durée de 30 ans, dont 10 ans de différé de remboursement du principal, assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %. Le programme 853 est mis en extinction progressive, ce qui se reflète dans les prévisions pluriannuelles des dépenses qui devraient passer de 150 M€ en 2023, à 110 M€ en 2024 et 100 M€ en 2025, puis 80 M€ et 35 M€ au cours des années suivantes (2026-2027).

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer des prêts concessionnels.

Les AE permettant à l'AFD d'exercer son activité de prêt sont exclusivement apportées par le programme 110.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'opérations financières | | 150 000 000 |
| Prêts et avances | | 150 000 000 |
| Total | | 150 000 000 |

Aucune autorisation d'engagement n'est inscrite dans le PLF pour 2023. La demande de CP pour 2023 s'établit à 150 M€, correspondant intégralement aux activités de prêts à l'AFD. Ces CP viennent couvrir des AE des années antérieures.